CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU PORTAIL INFIRMIERS

1. Présentation du portail

L'inscription au tableau de l'Ordre est une obligation légale prévue par les articles L. 4312-1 et L. 4312-3 du code de la santé publique pour permettre d'exercer la profession d'infirmier en France. Le contenu de la demande d'inscription et la procédure de demande d'inscription sont précisés à l'article R. 4112-1 et R. 4311-52 du code de la santé publique.

Pour en savoir plus sur la procédure d'inscription au tableau, la page suivante peut être consultée : https://www.ordre-infirmiers.fr/leservices-rendus-par-lordre/inscription-a-lordre.html

La demande d'inscription est, selon les textes réglementaires, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Pour simplifier et accélérer la procédure de demande d'inscription, l'Ordre met à disposition des demandeurs le présent portail en ligne qui apporte les mêmes garanties qu'une lettre recommandée.

Par ailleurs, selon l'article R.4312-89 du même code, les infirmiers inscrits à l'Ordre ont l'obligation de tenir informé l'Ordre des éventuelles modifications survenues dans leur exercice professionnel (changement d'état civil ou de coordonnées, de mode d'exercice, de département d'exercice, etc.)

Le portail permet aux infirmiers d'ouvrir un accès, de créer leur dossier de demande d'inscription, d'échanger avec les services de l'Ordre, puis une fois inscrits de signaler les modifications à apporter de leur dossier dans les conditions décrites dans les présentes conditions générales d'utilisation et d'échanger avec les services de l'Ordre dans le cadre de certains services. Il est d'ores et déjà précisé que l'ensemble des données personnelles sont systématiquement conservées dans un serveur sécurisé dont l'Ordre est propriétaire et qui se trouve en France (voir infra).

L'infirmier peut toujours souhaiter utiliser la voie postale pour communiquer sa demande d'inscription ou ses documents et mettre à jour son dossier.

2. Utilisateurs du portail

Le portail est ouvert aux infirmiers souhaitant déposer une demande d'inscription au tableau ou aux infirmiers déjà inscrits souhaitant modifier leur dossier.

Ainsi, les utilisateurs du portail doivent être entendus, dans les présentes conditions générales d'utilisation, comme les personnes disposant du pouvoir de création et d'accès au portail quel que soit le média utilisé.

Pour bénéficier du portail, les utilisateurs doivent accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation. En cas de modification substantielle des fonctionnalités du portail, l'utilisateur pourra être amené à accepter expressément de nouvelles Conditions Générales d'Utilisation afin de pouvoir continuer à utiliser les modes d'accès direct au portail.

3. Identification et authentification

L'identifiant du portail est l'email de l'utilisateur. Pour la première inscription, voir infra §3.1

3.1 Création de l'accès

Les utilisateurs concernés peuvent créer directement leur accès en renseignant :

- Une adresse courrier électronique ;
- Un lien de création transmis par envoi sur l'adresse courrier électronique déclarée (ce lien a une durée de vie limitée) ;
- Ce lien permet de terminer la création de l'accès en indiquant le département d'inscription, les nom et prénom, la date de naissance puis en composant un mot de passe à remplir deux fois (confirmation). Le mot de passe est obligatoirement ainsi composé :

Votre mot de passe doit avoir :

- ✔ 1 minuscule
- ✔ 1 majuscule
- ✔ 1 chiffre
- ✔ 1 caractère spécial (ex:!"#$%...)
- ✔ au moins 8 caractères

Un accusé de réception de la création de l'accès est automatiquement adressé et imprimable par les utilisateurs du portail.

3.2 Clôture de l'accès

La radiation de l'infirmier du tableau de l'Ordre emporte clôture de son accès.

La clôture implique l'archivage des données pendant 20 ans puis sa suppression si l'infirmier n'a pas demandé après cette durée d'être inscrit à nouveau au tableau de l'Ordre. Ce délai se justifie par la nécessité de prévoir la possibilité d'une demande de réinscription ainsi que par les exigences liées aux missions légales de l'Ordre.

3.2 Consultation du portail

Les utilisateurs peuvent directement accéder au portail à partir de l'URL https://espace-membres.ordre-infirmiers.fr pour procéder à sa demande d'inscription, modifier son état civil ou ses coordonnées.

L'accès est sécurisé et est possible de plusieurs façons :

- Avec un identifiant de connexion (email ou numéro ordinal) avec le mot de passe crée par l'utilisateur selon les normes prévues au §3.1 supra ;
- Via l'identification électronique France Connect (solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne) ;
- Via l'identification électronique Pro Santé Connect (*).

(*) Pro Santé Connect est un téléservice mis en œuvre par l'Agence du Numérique en Santé (ANS) contribuant à simplifier l'identification électronique des professionnels intervenant en santé. L'utilisateur peut se connecter grâce à son application mobile e-CPS ou sa carte CPS, avec un lecteur de cartes et les composants nécessaires. Consulter les conditions générales d'utilisation de Pro Santé Connect sur le site https://integrateurs-cps.asipsante.fr/pages/prosanteconnect/cgu

Lors de la création de l'accès, le lien adressé pour confirmer la demande de connexion a une durée de vie maximale de deux heures, au-delà de laquelle le lien devient inactif.

En cas de perte ou de vol des identifiants d'accès, les utilisateurs du portail peuvent obtenir le renouvellement de leurs codes d'accès en contactant le service d'assistance dans les conditions prévues au point 4.3 « Service d'assistance ».

4. Contenu et fonctionnalités du portail

4.1 Contenu du portail

Le portail contient les données administratives nécessaires à l'inscription au tableau telles que requises par les articles R. 4112-1 et R.4311-52 du code de la santé publique à savoir les :

- Données d'état civil ;
- Données relatives aux coordonnées ;
- Données relatives aux diplômes et titres ;
- Données relatives à l'activité ou aux activités professionnelles ;
- Données relatives aux langues étrangères ;
- Pièces justificatives ;
- Déclarations diverses prévues par les textes réglementaires ;
- Données de paiement.

4.2 Fonctionnalité du portail

Le portail permet aux utilisateurs de :

- Créer leur accès ;
- Demander leur inscription ;

- Régler leur cotisation ;
- Demander une autorisation de remplacement une fois inscrits ;
- Signaler à l'Ordre tout changement d'état civil, de coordonnées, de situation ;
- Déposer les pièces justificatives requises.

4.3 Service d'assistance

Les utilisateurs du portail peuvent accéder au service d'assistance mis en place par l'Ordre via https://espace-membres.ordre-infirmiers.fr/assistance.

4.4 Disponibilité du portail

Le portail est accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à l'exception des cas de force majeure, de difficultés informatiques, de difficultés liées à la structure du réseau de télécommunication ou de difficultés techniques.

Pour des raisons de maintenance, l'Ordre pourra être amené à interrompre le site d'accès et s'efforcera d'en avertir préalablement les utilisateurs par un message de maintenance sur la page d'accueil.

L'indisponibilité du portail ne donne droit à aucune indemnité.

L'Ordre ne saurait être tenu responsable des conséquences liées à une absence de disponibilité du portail pour l'un des motifs susmentionnés.

4.5 Modification technique du portail

L'Ordre a la faculté de faire évoluer les modalités techniques et matérielles d'accès au portail dans le respect de la réglementation en vigueur, dès lors que cette évolution ne constitue pas une gêne excessive pour les utilisateurs du portail.

5. Protection des données à caractère personnel

Le portail contient des données à caractère personnel, couvertes à ce titre par le règlement général de protection des données personnelles

5.1 Responsable de traitement et sous-traitant

Le Conseil national de l'ordre des infirmiers est le responsable du traitement de données au sens de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées. A ce titre, il s'engage à prendre toutes précautions utiles au regard de la nature des données, et des risques présentés par le traitement, pour préserver la sécurité des données et, notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

L'hébergement des données collectées et conservées dans le portail est assuré par la société RFC.

Adresse de l'hébergeur :

16 rue Chopin - 92120 Montrouge

L'hébergeur est notamment garant de :

- La maîtrise et la protection des échanges, via notamment l'identification et l'authentification des infirmiers pour préserver la confidentialité ;
- La protection des données pour garantir leur intégrité ;
- L'imputabilité des données ;
- La traçabilité de toute action (accès, alimentation, consultation...) ;
- La sauvegarde des données et des traces.

5.2 Sécurité des données

Avant toute utilisation du portail, il appartient aux utilisateurs de s'assurer, d'une part, que le navigateur ou le réseau à partir duquel ils accèderont au portail (réseau domestique ou réseau de l'opérateur de téléphonie mobile) et, d'autre part, que l'environnement d'exploitation des appareils sur lesquels l'application est installée, permettent l'accès dans une configuration sécurisée au portail. Il leur appartient également de vérifier que la configuration informatique utilisée et l'environnement d'exploitation du ou des appareils utilisés sont sécurisés, et ne contiennent notamment aucun virus, et qu'ils sont en bon état de fonctionnement. La consultation des données du portail est réservée au titulaire d'un accès.

5.3 Droits d'accès, de rectification et d'opposition au traitement

Les utilisateurs du portail sont informés qu'ils ne peuvent, conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, sauf motif légitime, s'opposer à la conservation par l'Ordre des données personnelles déposées, ceci à fin de tenue du tableau de l'Ordre.

Les utilisateurs du portail peuvent rectifier les informations qu'ils ont consignées dans le portail en utilisant leurs propres moyens d'identification et d'authentification.

Enfin, les droits d'accès et de rectification peuvent s'exercer auprès du responsable de traitement en s'adressant au responsable légal du Conseil national de l'ordre des infirmiers, son président.

6. Responsabilités

Le portail est destiné à rassembler les informations et pièces nécessaires à l'inscription au tableau de l'Ordre et à la mise à jour des données personnelles et professionnelles. Toute interprétation, ou toute décision, de quelle que nature que ce soit, se basant sur ces données relève de la seule responsabilité de l'utilisateur qui les consulte.

L’accès de l’utilisateur au portail est non cessible.

6.1 Valeurs des informations et documents déposés

La loi n°2000-230 du 13 mars 2000, modifiée par l’ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016, admet la preuve écrite sous forme électronique au même titre que l'écrit sur support papier « *sous réserve que puisse être dûment identifiée la personne dont il émane et qu'il soit établi et conservé dans les conditions de nature à en garantir l’intégrité ».*

Au regard des exigences fixées par la loi précitée et des conditions présentées ci-dessous, les utilisateurs du portail s’engagent à ne pas contester la force probante des documents partagés via le portail.

Ils s'accordent dès lors pour reconnaître la même valeur probante aux écrits électroniques transmis via le portail qu'aux écrits sur support papier.

6.2 Responsabilité des utilisateurs du portail

Les utilisateurs du portail sont seuls responsables de son utilisation ainsi que des informations et documents qu’ils seraient susceptibles d’y ajouter les concernant conformément à son usage, dans le respect de la réglementation en vigueur et des présentes Conditions Générales d’Utilisation.

Ils sont également responsables de la conservation de leurs identifiant et mot de passe permanents. Ils s’interdisent donc de les divulguer à quiconque. En cas de perte ou de vol de leurs identifiants, les utilisateurs peuvent contacter le service d’assistance dans les conditions présentées au point 4.3 des présentes Conditions Générales d’Utilisation.

6.2.1 Enregistrements des identifiants

Lorsqu’il se connecte via un navigateur l’utilisateur a la possibilité d’enregistrer son identifiant afin de ne pas avoir à le saisir lors de sa prochaine connexion.

En effet, dans le navigateur, lorsque l’utilisateur saisit son identifiant et son mot de passe, un bouton dédié lui permet d’enregistrer son identifiant. Il lui suffit d’activer cette fonctionnalité afin que le navigateur conserve en mémoire son identifiant.

6.4 Responsabilité du Conseil national de l’ordre des infirmiers

En sa qualité de responsable de traitement, le Conseil national de l’ordre des infirmiers a pris toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité du portail.

Tout dysfonctionnement remarqué tenant au contenu du portail doit être signalé à l’Ordre via le service d’assistance disponible et la rubrique « contactez-nous ».

L’Ordre dégage toute responsabilité en cas de :

- De survenance d'un événement de force majeure ayant un impact sur le portail ;
- De problèmes liés au réseau internet ou au réseau de l'opérateur téléphonique de l'utilisateur ;
- De pannes ou dommages résultant des équipements des utilisateurs du portail, ou encore de la contamination de leur système informatique par des virus, attaques et malveillances de tiers ;
- D'une utilisation du portail non conforme aux présentes conditions générales d'utilisation.

L'Ordre ne saurait être tenue responsable des conséquences liées à une absence de disponibilité du portail pour l'un des motifs mentionnés au point 4.5 « Disponibilité du portail. »